Document generated on 07/05/2025 1:05 a.m.

Continuité

CONTINUITÉ

Grandeur et décadence urbaines

Line Ouellet

Number 34, Winter 1987

URI: https://id.erudit.org/iderudit/17918ac

See table of contents

Publisher(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (print)
1923-2543 (digital)

Explore this journal

Cite this document

Ouellet, L. (1987). Grandeur et décadence urbaines. *Continuité*, (34), 4–4.

Tous droits réservés © Éditions Continuité, 1986

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

GRANDEUR ET DÉCADENCE URBAINES

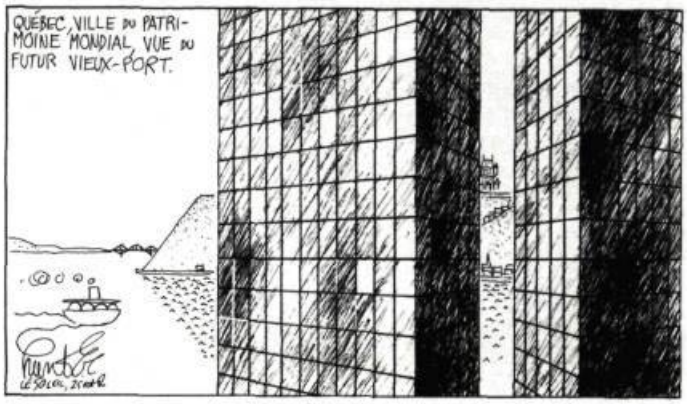

Reproduit avec l'accord du quotidien Le Soleil.

Que ce soit par le biais des conférences Hydro-Québec qui se tiennent à Montréal et à Québec, ou bien dans le cadre du colloque *Desseins sur Montréal* organisé par le Groupe d'intervention urbaine de Montréal, nous avons eu l'occasion cet automne d'entendre de nombreux conférenciers étrangers présenter des projets et des expériences d'aménagement et de design urbains.

Ces conférences s'avéraient autant de moyens de prendre conscience qu'une planification cohérente et respectueuse de la complexité des enjeux du développement d'une ville était possible. Citons à ce sujet l'étonnant exemple de San Francisco[1], où la hauteur et la masse des édifices sont soumises à une réglementation afin de permettre un maximum d'ensoleillement et prévenir les tourbillons de vent typiques autour des immeubles en hauteur. Les règlements exigent aussi des promoteurs d'immeubles de bureaux qu'ils versent: 5,34$/pi^2 pour le logement, 5,00$/pi^2 pour l'amélioration des transports, 2,00$/pi^2 pour la création d'un parc au centre-ville, 1,00$/pi^2 pour le soin des enfants, plus un pour cent du coût total de construction pour la diffusion de l'art auprès du grand public.

À San Francisco, comme à Montréal, c'est dans la zone des grands ensembles patrimoniaux que se sont implantés les immeubles en hauteur, entraînant ainsi la démolition d'intéressants édifices anciens. À présent, non seulement le plan de San Francisco protège-t-il de la démolition 250 bâtiments d'intérêt architectural majeur, mais il transfère le potentiel de développement non utilisé de cette zone vers des secteurs moins denses du centre-ville, donc plus appropriés aux constructions nouvelles. Ce concept nommé *transferable developments rights* est sans aucun doute la pierre angulaire du plan d'urbanisme de cette ville.

L'avant-gardisme de San Francisco nous incite à rêver du jour où les villes québécoises adopteront semblable modèle. Mais des événements récents nous ramènent brusquement à la réalité. À Québec, trois promoteurs, à la demande de la Société immobilière du Vieux-Port de Québec, ont proposé des plans de développement «hautement» farfelus. La Pointe-à-Carcy deviendrait le Manhattan de Québec, ce qui donne une idée de l'inadéquation de ces projets. Heureusement, ces plans ont pour l'instant été écartés grâce à l'intervention salutaire du maire Jean Pelletier. Les immeubles en copropriété Les Terrasses du Vieux-Port sont toutefois bel et bien en chantier. On ajoutera ainsi six étages aux trois étages de stationnement qui obstruent déjà la vue sur le fleuve et qui, face à l'architecture de qualité du Musée de la civilisation, apparaissent comme une triste boîte d'aluminium.

En région, les maires règlent par la démolition les cas «litigieux» d'utilisation d'édifices historiques, pourtant classés: on pense ici au couvent de Montmagny (p. 46). Le sort des édifices non classés n'est pas plus enviable. À Trois-Rivières, c'est l'usine de la Wabasso (début XXe siècle) qui a été rasée avec la bénédiction de la Ville (p. 45).

Manque de planification, manque de concertation, étroitesse d'esprit, autant de maux qui font l'effet d'une douche froide au moment même où les schémas d'aménagement sont sur le point d'être adoptés (au plus tard le 30 juin 1987). On peut fonder beaucoup d'espoir sur ces schémas. Malheureusement, à la fin de 1987, le ministère des Affaires municipales n'accordera probablement plus de subventions aux Municipalités régionales de comté (MRC), qui doivent superviser la mise en oeuvre du schéma et la réalisation des plans et règlements d'urbanisme des municipalités.

Et les rêves déclenchés par la brillante expérience de San Francisco? Si ni les régions du Québec, ni même la Ville de Québec ne semblent encore mûres pour une planification cohérente du développement, la Ville de Montréal, quant à elle, pourrait peut-être faire de ces rêves une réalité.

Souhaitons que la «seconde révolution tranquille» qu'on attend de la nouvelle administration montréalaise ne nous entraîne pas, comme la première, vers l'idéal du progrès par le béton et le bitume tous azimuts. Les engagements de l'équipe de Jean Doré nous permettent de l'espérer.

1) *The San Francisco Downtown Plan: Innovating planning at work.* Conférence Hydro-Québec donnée par Dean Marcis et George Williams, respectivement directeur du Service d'urbanisme et planificateur en chef de la Ville de San Francisco, le 28 octobre 1986 à Montréal et le 29 octobre 1986 à Québec.

Line Ouellet

CONTINUITÉ

Directrice et rédactrice en chef: Line Ouellet. **Comité de rédaction:** Jacques Dalibard, France Gagnon-Pratte, Laurier Lacroix, Mark London, Denys Marchand, Émilien Morissette et Line Ouellet. **Comité de lecture: Madeleine Gobeil-Trudeau, Marcel Moussette et John R. Porter. Assistante à la rédaction et correctrice:** Ghislaine Fiset. **Recherchiste:** Marc Tessier. **Traitement de textes:** France Bédard et Hélène Caron. **Abonnements:** France Bédard. **Promotion et publicité:** Marie Tellier. **Photographe:** Brigitte Ostiguy. **Graphisme:** Norman Dupuis. **Composition:** Caractéra inc. **Séparation de couleurs:** Point de trame inc. **Photogravure et impression:** Imprimerie Canada inc. **Distribution:** Messageries dynamiques inc. **Distribution postale:** Paul A. Joncas inc.

Continuité est un trimestriel publié par les Éditions Continuité inc. Le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) et la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine (FCPP), des organismes sans but lucratif voués à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine, sont co-fondateurs des Éditions Continuité inc. Le soutien financier du magazine **Continuité** est assuré par le Conseil des monuments et sites du Québec, la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, les annonceurs, le ministère des Affaires culturelles du Québec, Héritage Montréal et la Fondation de la famille Samuel et Saidye Bronfman. Les opinions exprimées n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres, sous-titres, intertitres, légendes et le choix des illustrations sont généralement de la rédaction. Le générique masculin est employé dans le seul souci d'alléger le texte.

Toute correspondance doit être envoyée à l'adresse suivante: **Éditions Continuité inc., case postale 387, succ. Haute-Ville, Québec (Québec), Canada, G1R 4R2.**
Tél.: (418) 692-1653.

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec, Bibliothèque nationale du Canada, ISSN-0714-9476.

© 1986: Éditions Continuité inc. Tous droits de reproduction, de traduction, d'adaptation réservés. **Permis d'affranchissement au tarif de deuxième classe, n° d'enregistrement: 6086.** Port payé à Québec. Date de parution: **Décembre 1986.**